



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : structures administratives

Question écrite n° 45995

## Texte de la question

M. Daniel Colliard interroge M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la réforme de l'ENIM, envisagée suite au rapport Chabrol. Le Conseil supérieur de l'ENIM, réuni le 16 juillet dernier, et des associations de pensionnés de la marine marchande ont réaffirmé leur hostilité à cette réforme. Dans un souci de dialogue, ceux-ci ont en outre précisé que des points importants de la réforme devaient être modifiés. Ainsi, ils rappellent l'exigence de voir mis en place un secrétariat unique du Conseil supérieur de l'ENIM et du conseil d'administration, facteur d'économie et de cohérence. Ils regrettent que la tutelle, rendue nécessaire pour un établissement public administratif, risque de constituer un échelon intermédiaire, compliquant le fonctionnement de l'ENIM. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les textes tiennent compte de ces revendications.

## Texte de la réponse

Le conseil supérieur de l'ENIM, consulté sur la réforme, s'est interrogé, comme l'indique l'honorable parlementaire, sur différents points qui ne paraissent pas soulever cependant de difficultés particulières. La question du secrétariat a trouvé aujourd'hui une solution ; il a été en effet décidé de retenir la formule proposée par M. François d'Harcourt, président du conseil supérieur : le secrétariat du conseil supérieur sera placé sous l'autorité de son président, avec des moyens qui lui seront fournis par l'ENIM. S'agissant de la tutelle, dont le conseil convient qu'elle est rendue nécessaire par le statut d'établissement public, elle sera, avec la présence d'un commissaire du Gouvernement au sein du conseil d'administration de l'ENIM, la plus légère possible et ne devrait pas nuire au bon fonctionnement de l'établissement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Colliard Daniel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45995

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6409

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 262